

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,  
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET..

**Délégations de vote :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

❧❧❧

**32 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR  
ANTICIPATION A CERTAINES ASSOCIATIONS**

Monsieur David CORBIN expose qu'il est proposé d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

Cette quote-part est définie dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès signée avec l'association.

REÇU  
Le 28 DEC. 2015  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON-SAINTE-MARIE

La Municipalité propose ainsi d'attribuer 50% de la subvention annuelle 2016 aux associations ci-après :

- JAZZ A OLORON	19 435.00 €
- CENTRE SOCIAL LA HAÛT	85 488.00 €
- F.C.O. RUGBY	26 749.00 €
- J.A.O. BASKET	10 447.00 €
- HARMONIE MUNICIPALE	40 298.00 €
- F.C.O. FOOTBALL	9 589.00 €

La Municipalité propose d'attribuer 40% de la subvention annuelle 2016 à l'association ci-après :

- HAND-BALL CLUB OLORONNAIS	10 194.00 €
-----------------------------	-------------

La Municipalité propose d'attribuer 25% de la subvention annuelle 2016 aux associations ci-après :

- AMICALE LAÏQUE	21 235.00 €
- RADIO OLORON	4 671.00 €

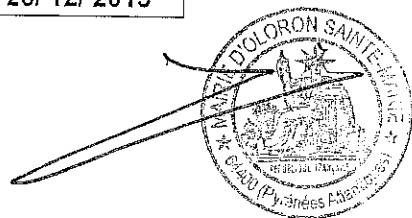
Bien entendu, ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2016.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** les montants d'acompte de subventions 2016 tels que proposés.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

